# LA PETITE CANTOCHE

Association de loi 1901, créée en 2013, déclarée à la Sous-préfecture de Meaux sous le numéro W771011302, Journal officiel du 20 juillet 2013, qui a pour but d'assurer la restauration scolaire et garderie.

Située dans le Foyer Communal de Bassevelle, la cantine prend en charge les élèves de l'école de BASSEVELLE et de l'école de BUSSIERES.

Siège social : 518 route de Montmirail, 77750 BASSEVELLE - Composition du bureau

Présidente: Mme Véronique LOPES FERREIRA

Secrétaire : Mme Monique CERCLE Trésorière : Mme Virginie IBOURK

#### Généralités

Les repas servis à la cantine du RPI Bassevelle/Bussières sont fournis par un traiteur ARMOR CUISINE à Bobigny, en liaison froide, dans un souci de qualité nutritionnelle, d'équilibre alimentaire et de respect des règles d'hygiène très strictes.

Ils sont élaborés la veille de leur consommation (jamais le jour même) et réchauffés sur place.

Le fournisseur de pain est : Boulangerie FOURRIER Joël, à Orly-sur-Morin

Cela implique le respect de quelques mesures simples, pour la bonne gestion du service de restauration scolaire et la satisfaction des enfants et de leurs parents.

Les enfants sont pris en charge par le personnel d'encadrement dès la fin des cours du matin pour les élèves de Bassevelle, et dès la sortie du car scolaire pour les élèves de Bussières.

Après le repas, les élèves de Bussières sont raccompagnés dans le car scolaire, et ont une récréation dans la cour de l'école de Bussières et les élèves de Bassevelle sont gardés dans la cour jusqu'à la reprise de service des enseignants.

L'ensemble du personnel d'encadrement relève du statut de la fonction publique territoriale. Il est donc placé sous la responsabilité des Maires de Bassevelle et Bussières

### Conditions d'accès

L'accès à la restauration scolaire est ouvert à tous les enfants étant scolarisés sur le RPI Bassevelle/Bussières.

Si pour une raison quelconque, un enfant devait s'absenter pendant le temps de la restauration scolaire, La petite cantoche devra en être avertie au plus tard le matin même avant 10h, et connaître l'identité de la personne habilitée à venir le chercher. Celle-ci pourra être amenée à présenter une pièce d'identité et devra signer une autorisation.

# Modalités d'inscription des enfants

L'inscription préalable est obligatoire ainsi que la cotisation de 15€ par famille.

Une attestation d'assurance garantissant une protection pour les activités extra-scolaires devra nous être transmise au plus tôt.

Pour les élèves scolarisés à Bussières, la carte de bus scolaire est obligatoire.

## Les tarifs de la restauration scolaire

Le repas est facturé 4€ par enfant.

Un planning vous sera transmis par les enseignants aux alentours du 20 de chaque mois (sauf en cas de vacances scolaires il vous sera transmis plus tôt), et devra nous parvenir avec le règlement le <u>25 au plus tard</u>.

## Régime - santé

Il est possible de demander à bénéficier de repas sans porc ou sans bœuf. Le préciser lors de l'inscription.

Les enfants atteints d'allergies alimentaires ne pourront malheureusement pas être accueillis à la cantine.

Pour tous renseignements concernant le restaurant scolaire et la garderie, vous pouvez contacter : Véronique LOPES FERREIRA au 06.60.69.50.34